

Conditions Générales d'Utilisation et de Services (CGUS) du réseau **Spiritualité & Succès** et de sa plateforme



Sommaire

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS	3
ARTICLE 2 – EDITEUR – SPIRITUALITÉ & SUCCÈS	4
ARTICLE 3 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES AUX CGUS	4
3.1. OBJET.....	4
3.2. CHAMP D'APPLICATION ET RÉTRACTATION.....	5
3.3. DISPONIBILITÉ ET OPPOSABILITÉ DES CGUS	5
3.4. MODIFICATION DES CGUS	5
ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ADHÉSION À SPIRITUALITÉ & SUCCÈS	6
ARTICLE 5 - PROCESSUS D'INSCRIPTION ET D'ADHÉSION À SPIRITUALITÉ & SUCCÈS	6
ARTICLE 6 – DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION	7
4.1. DURÉE INITIALE	7
4.2. RENOUVELLEMENT	7
ARTICLE 7 - ACCÈS À LA PLATEFORME – DESCRIPTION DES SERVICES	7
7.1. MODALITÉS D'ACCÈS À LA PLATEFORME.....	7
7.2. SERVICES ACCESSIBLES À L'ADHÉRENTE	8
7.2.1. Services disponibles via le Compte Adhérent	8
7.2.2. Services en présentiel.....	9
7.2.3. Recommandation au sein du réseau	9
7.2.4. Collaboration au sein du réseau	9
ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT	9
ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DE CM-CONSEILS	11
ARTICLE 10 - PRIX ET PAIEMENT DE L'ADHÉSION	11
10.1. PRIX DE L'ADHÉSION.....	11
10.2. PAIEMENT DE L'ADHÉSION.....	11
10.3. FACTURATION.....	12
ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	12
11.1. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE CM-CONSEILS	12

11.2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'ADHÉRENTE	13
ARTICLE 12 – DROIT À L'IMAGE	14
ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉ.....	15
13.1. GÉNÉRALITÉS.....	15
13.2. GARANTIES	15
ARTICLE 14 - FORCE MAJEURE ET IMPRÉVISION	16
ARTICLE 15 - ASSURANCE	16
ARTICLE 16 – RÉSILIATION – EXCLUSION.....	16
16.1. RÉSILIATION PAR L'ADHÉRENT.....	16
16.2. MANQUEMENTS À SES OBLIGATIONS PAR L'ADHÉRENT	17
ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES	18
ARTICLE 18 - NOTIFICATION	18
18.1. NOTIFICATION OBLIGATOIRE SELON L'ARTICLE 6. I. 7 DE LA LOI DU 21 JUIN 2004	18
18.2. CONTENU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ILLICITE	18
ARTICLE 19 – COMMENTAIRES, CRITIQUES, COMMUNICATIONS ET AUTRES CONTENUS	19
ARTICLE 20 – INDÉPENDANCE	19
ARTICLE 21 – CESSIION – CHANGEMENT DE CONTRÔLE	19
ARTICLE 22 – LIENS HYPERTEXTES	20
ARTICLE 23 – DISPOSITIONS FINALES	20
ARTICLE 26 - LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT	20

ARTICLE 1 - Définitions

« **Adhésion** » désigne l'acte juridique d'une Adhérent qui s'inscrit au réseau *Spiritualité & Succès*, et qui paie son adhésion annuelle ou son renouvellement pour d'accéder aux **Services** proposés exclusivement aux Adhérents de ce réseau.

« **Adhérent** » désigne toute personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, et adhère au réseau *Spiritualité & Succès*. Une personne morale ne peut détenir qu'une Adhésion.

« **Compte** » désigne l'ensemble des données fournies et modifiables par un Adhérent, accessibles via des interfaces mises à sa disposition par *Spiritualité & Succès* et réunies par un identifiant unique. Le compte est accessible, partiellement ou totalement, via la Plateforme et le groupe privé.

« **Conditions Générales d'Utilisation et de Services** » ou **CGUS** » ou « **Contrat** » désigne(nt) le présent acte et ses annexes.

« **Données** » désignent indifféremment les Données professionnelles ou les Données à caractère personnel de l'Adhérent. Les « **Données Professionnelles** » sont toute information se rapportant à l'entreprise et le champ d'activités de l'Adhérent tels que la dénomination ou raison sociale de l'entreprise, siège social, forme sociale, chiffre d'affaires, numéro SIRET (identification administrative de l'entreprise), date du début d'activité, le site web de l'entreprise, secteur d'activité, effectifs de l'entreprise, statut professionnel, etc. « **Données à caractère personnel** » ou « **Données Personnelles** » désignent toute information se rapportant à une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, une date de naissance, des coordonnées bancaires, une adresse postale, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres dit données sensibles, relatives à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Éditeur** » ou « *Spiritualité & Succès* » désigne le réseau géré par l'entreprise **CM-CONSEILS**.

« **Supports** » désignent, sans que cette liste soit exhaustive, les images, photographies, musiques, sons, vidéos, textes, articles du Site ou de la Plateforme, icônes, logos, logiciels, programmes informatiques, bases de données, annuaire, Données ou tout autre contenu de quelque nature qu'il soit, diffusés et / ou intégrés sur le Site, la Plateforme, le groupe privé ou composant le Site, la Plateforme ou le groupe privé. Les Supports sont soumis à des droits de propriété intellectuelle et industrielle.

« **Charte du réseau** » : désigne le document, en version numérique, qui rappelle les valeurs véhiculées par *Spiritualité & Succès* et ses règles de fonctionnement.

« **Inscription** » désigne la création d'un Compte sur une application mise à disposition par *Spiritualité & Succès* afin de devenir Adhérente.

« **Partie** » ou « **Parties** » désigne(nt) individuellement ou conjointement *Spiritualité & Succès* et / ou un Adhérent.

« **Plateforme** » désigne la ou les applications Web mise à disposition par *Spiritualité & Succès* et accessibles à l'Adhérent en s'y connectant via ses identifiants.

« **Services** » : désignent les prestations proposées par *Spiritualité & Succès* en ligne via la Plateforme, le groupe privé ou en présentiel et accessibles aux adhérents à compter de leur Adhésion.

« **Site** » désigne le site Web vitrine accessible à l'adresse URL <https://spiritualiteetsucces.com/> et animé par CM-CONSEILS.

« **Groupe privé** » désigne l'espace collaboratif édité par SLACK à la disposition des Adhérents par *Spiritualité & Succès*.

ARTICLE 2 – Editeur – Spiritualité & Succès

L'Éditeur du Site et de la Plateforme ainsi que le réseau *Spiritualité & Succès* est édité par l'entreprise CM-CONSEILS, dont le siège social est situé au **1111b South Governors Avenue, Dover, DELAWARE 19904 US** identifiée sous le numéro **32-3764890**, représentée par Céline Noslière ET Marc Rahier, dirigeants, CM-CONSEILS, LLC (cm.conseils@gmail.com).

ARTICLE 3 - Dispositions générales aux CGUS

3.1. Objet

Les CGUS fixe les conditions et les modalités de :

- l'Adhésion aux Services et à la Plateforme *Spiritualité & Succès* ;
- la mise à disposition et l'utilisation de la Plateforme par les Adhérents ;
- la fourniture des Services aux Adhérents.

Les documents contractuels suivants, présentés par ordre croissant de supériorité, forment le Contrat qui régit l'ensemble des relations entre les Parties :

- Les CGUS ;
- Annexe : Contrat de cession de droit à l'image.

En cas de contradiction entre une et / ou plusieurs dispositions figurant dans deux documents de priorité différente, le document de force hiérarchique supérieure prévaudra.

3.2. Champ d'application et rétractation

Les CGUS régissent exclusivement l'accès et la fourniture des Services et de la Plateforme par *Spiritualité & Succès* à l'Adhérent professionnelle.

L'Adhérent, en tant que professionnel (non consommateur), est soumise au Code de commerce et non au Code de la consommation. IL NE PEUT PAS EXERCER SON DROIT DE RÉTRACTATION DE QUATORZE (14) JOURS POUR ACCÉDER IMMÉDIATEMENT AUX SERVICES, sauf pour les Contrats conclus hors établissement ou à distance, qui ne relèvent pas de l'activité principale de son entreprise et si le nombre de ses salariés est inférieur ou égal à cinq.

Le futur Adhérent (non-entrepreneur et n'ayant pas encore d'entreprise/société enregistrée) bénéficie du droit de rétractation tel que défini aux articles L221-3 et L221-18 à L221-28 du Code de la Consommation. Ce droit est de quatorze (14) jours à compter de l'achat. Toutefois, afin d'accéder immédiatement aux Services, le futur adhérent confirmera par écrit (en acceptant les présentes CGUS) qu'il renonce à son droit de rétractation. L'Adhésion au réseau *Spiritualité & Succès* via le site et le paiement en ligne ne peut pas faire l'objet d'une rétractation, conformément aux exceptions prévues à l'article L221-28 du Code de la Consommation pour les achats en ligne.

Les CGUS sont rédigées, ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le Site et la Plateforme, en langue française.

3.3. Disponibilité et opposabilité des CGUS

Les CGUS sont mises à la disposition de l'Adhérent sur le Site et la Plateforme de *Spiritualité & Succès*. Les CGUS y sont directement consultables. De même, après l'Adhésion, *Spiritualité & Succès* transmet, à l'Adhérent, les CGUS applicables à l'Adhésion intervenue (via un lien hypertexte vers les CGUS dans l'e-mail confirmant son Adhésion). Les CGUS peuvent également être communiquées à l'adhérent sur simple demande par téléphone ou courrier électronique.

Les CGUS sont opposables à l'Adhérent qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet dans le formulaire d'adhésion, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant d'adhérer. La validation de l'Adhésion, par sa confirmation, vaut acceptation par l'Adhérent aux CGUS en vigueur au jour de l'Adhésion dont la conservation et la reproduction sont assurées par *Spiritualité & Succès* conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

3.4. Modification des CGUS

CM-CONSEILS se réserve la faculté d'apporter des modifications aux CGUS. l'Adhérent sera informée de telles modifications par e-mail dans les dix (10) jours ouvrés avant la date d'entrée en vigueur des CGUS modifiées. l'Adhérent est libre d'accepter les CGUS modifiées ou de mettre fin à son utilisation des Services conformément aux CGUS avant la date d'entrée en vigueur des CGUS modifiées.

ARTICLE 4 - Conditions d'Adhésion à *Spiritualité & Succès*

AU PRÉALABLE, TOUT ADHÉRENT(S) CERTIFIÉ(NT) N'ÊTRE TENUE(S) D'AUCUN ENGAGEMENT EXCLUSIF AU TITRE D'UN CONTRAT D'ADHÉSION À UN QUELCONQUE RÉSEAU SIMILAIRE À CELUI DE *SPIRITUALITE & SUCCES*.

L'Adhésion est réservée aux femmes et aux hommes et les Services sont accessibles à l'Adhérent qui déclare sur l'honneur être légalement majeure et intervenir uniquement dans le cadre de son activité professionnelle, qu'elle soit commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. L'Adhésion n'est pas accessible au mineur. Peuvent adhérer aux Services les personnes physiques majeures, ou les personnes morales (dont la direction ou la gérance est assurée par une femme), immatriculées auprès du Registre National des Entreprises (RNE) (éventuellement au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM)) pour les sociétés ou entreprises domiciliées sur le territoire français et auprès de tout registre équivalent pour les entreprises ou sociétés domiciliées sur le territoire de l'Union Européenne ou hors du territoire de l'Union Européenne, et agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle, régulièrement déclarée auprès des organismes fiscaux et sociaux.

De même, une personne physique majeure, non immatriculée personnellement mais justifiant du statut de conjointe collaboratrice, d'associée, de salariée dotée d'un pouvoir de décision dans l'entreprise, ou qui a pour projet à court et moyen terme de créer son activité, peut, sous réserve de l'acceptation de CM-CONSEILS, adhérer à *Spiritualité & Succès*.

L'Adhérent qui intègre *Spiritualité & Succès* doit partager les valeurs que le réseau véhicule, disponibles dans la Charte du réseau. A défaut, son Adhésion pourra être refusée.

ARTICLE 5 - Processus d'Inscription et d'Adhésion à *Spiritualité & Succès*

L'intégration à *Spiritualité & Succès* se déroule en deux étapes, une première d'Inscription et une seconde visant à adhérer aux Services et à *Spiritualité & Succès*.

Pour terminer et valider son Adhésion, le futur Adhérent procède au règlement du montant dû pour accéder aux services *Spiritualité & Succès*. Le prix de l'adhésion est indiqué au moment de la validation du règlement. Lors de l'inscription et de la confirmation de l'Adhésion, le futur Adhérent devra :

- lire et accepter :
 - les présentes CGUS ,
 - la Charte du réseau *Spiritualité & Succès*
- fournir les informations relatives au mode de paiement et procéder au règlement.

La confirmation de l'Adhésion entraînera acceptation de l'ensemble des documents ci-dessus et formera le Contrat. Un e-mail confirmant l'Adhésion et le paiement est envoyé par CM-CONSEILS à l'Adhérent.

ARTICLE 6 – Durée et renouvellement de l'Adhésion

6.1. Durée Initiale

Les CGUS prennent effet à compter du jour de l'Adhésion. Les CGUS sont conclues pour une durée initiale déterminée de six (6) ou douze (12) mois (« **Durée Initiale** »). A l'issue de la Durée initiale, les CGUS seront renouvelées automatiquement (reconduction tacite), si cela est autorisé par la loi en vigueur ou si les Parties manifestent leur accord écrit pour le prolonger ou poursuivent son exécution. Le renouvellement a lieu pour des périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, au tarif en vigueur de l'année de renouvellement, sauf dénonciation des CGUS par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par e-mail à cm.conseillers@gmail.com, un (1) mois au moins avant l'échéance du terme.

6.2. Renouvellement

En tout état de cause et par souci de transparence, CM-CONSEILS transmettra, un e-mail à l'Adhérent, trente (30) jours avant l'échéance de son Adhésion, quand celle-ci est annuelle ou semestrielle, afin de l'informer :

- de la date du terme de son Adhésion,
- des modalités de renouvellement du Contrat avec invitation à mettre à jour, le cas échéant, ses informations personnelles et / ou professionnelles et ses coordonnées bancaires pour paiement.

L'Adhérent peut à tout moment demander à résilier son abonnement en envoyant un mail le demandant explicitement à cm.conseillers@gmail.com. A défaut de dénonciation des CGUS dans le délai indiqué à l'alinéa 3, les CGUS. L'Adhésion sera ensuite renouvelée selon les modalités et dans les conditions fixées à l'article 11 Prix et paiement des CGUS.

En cas de non-renouvellement de l'Adhésion, le Compte de l'Adhérent sera clôturé et elle ne pourra plus accéder aux Services. Les Données seront aussi archivées selon les règles de conservation des Données présentées dans la **Politique d'Utilisation des Données Personnelles** de CM-CONSEILS.

ARTICLE 7 - Accès à la Plateforme – Description des Services

7.1. Modalités d'accès à la Plateforme

L'Adhérent accède à la Plateforme en se connectant sur le Site et en cliquant sur le bouton prévu à cet effet. Pour accéder à son Compte, l'Adhérent doit utiliser ses identifiants. Il est responsable de la préservation de la confidentialité de ses identifiants et de son Compte, et est totalement responsable de tout acte impliquant leur utilisation. L'Adhérent s'engage aussi à ne permettre à aucune autre personne un accès sous son identité ou son nom d'utilisateur.

En cas de perte ou de vol du mot de passe, ou en cas d'utilisation par un tiers non autorisé, l'Adhérent se doit de contacter immédiatement CM-CONSEILS par e-mail à l'adresse cm.conseillers@gmail.com afin de procéder aux modifications du mot de passe.

L'adhérent s'assure de la validité dans le temps des informations transmises et s'engage à fournir des informations exactes, complètes et actualisées. L'adhérent s'engage en particulier à assurer la mise à jour des coordonnées qu'elle fournit à CM-CONSEILS. L'adhérent s'engage également à ne pas usurper l'identité ou la qualité d'un tiers. A défaut, elle sera seule responsable des conséquences pouvant résulter de la fourniture d'informations mensongères, invalides ou erronées à CM-CONSEILS, une autre Adhérent ou Partenaire.

CM-CONSEILS ne dispose pas des moyens techniques et / ou légaux lui permettant de vérifier la réalité de l'identité de l'adhérent. Néanmoins, en cas de doute sur la réalité des informations divulguées par lui ou en cas de dénonciation par un tiers, un Adhérent ou Partenaire laissant présumer l'existence d'une usurpation d'identité ou l'existence d'informations fictives, CM-CONSEILS se réserve le droit :

- de mettre hors ligne et suspendre le Compte de l'Adhérent ;
- de solliciter des justificatifs auprès de l'Adhérent concerné.

Si la demande de CM-CONSEILS reste sans effet dans un délai de huit (8) jours ouvrés, CM-CONSEILS sera en droit de résilier son Compte dans les conditions prévues à l'article 17 Exclusion et résiliation des CGUS.

7.2. Services accessibles à l'Adhérent

7.2.1. Services disponibles via le Compte Adhérent

L'Adhérente accède aux Services disponibles sur la Plateforme et présentés ci-dessous :

- Annuaire
L'adhérent accède à l'annuaire de *Spiritualité & Succès* et notamment aux Données des adhérents. Dans ce contexte, il est autorisé à utiliser les Données des autres Adhérents, exclusivement dans le cadre de l'utilisation des Services, à savoir la participation aux événements organisés par *Spiritualité & Succès* (ateliers, masterminds, etc.);
- Ateliers de développement pro / développement perso
- Groupes Masterminds et leurs différentes dates
- Boîte à outils
- Groupe privé sur Slack

Le Service permet à l'Adhérent d'accéder à un espace collaboratif composé de plusieurs sous espaces :

- Un espace ouvert à toutes les adhérents propre au réseau national ;
- Un espace privé destiné à son territoire ;

Cet espace collaboratif permet aux Adhérents d'échanger entre elles et de partager des informations, des actualités de toute nature, via des fils de discussion.

L'Adhérent s'engage à respecter les obligations mentionnées à l'article 8 Obligations des CGUS et notamment à ne pas diffuser des données, informations, ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, sur l'espace collaboratif. A défaut, CM-CONSEILS, en charge de modérer l'espace collaboratif et la Plateforme, se réserve le droit de supprimer le contenu litigieux.

7.2.2. Services en présentiel

Outre la mise à disposition de Services en ligne, CM-CONSEILS peut fournir à l'Adhérent des Services en présentiel à savoir notamment la participation aux réunions locales ou à tous événements organisés par *Spiritualité & Succès* ;

7.2.3. Recommandation au sein du réseau

L'Adhérent est encouragé à recommander la Plateforme et à faire découvrir *Spiritualité & Succès* en adhérant au programme d'affiliation suivant. En participant à ce programme, l'Adhérent peut recevoir une commission pour chaque nouvelle Adhérente qu'il intègre. CM-CONSEILS verse une commission définie si une nouvelle Adhésion de 6 ou 12 mois est confirmée après que l'Adhérent ait recommandé la Plateforme en créant une fiche avec les coordonnées de la personne recommandée. Les conditions tarifaires pour ces commissions sont accessibles sur la Plateforme et peuvent être modifiées par CM-CONSEILS à tout moment. Pour recommander la Plateforme, l'Adhérent doit informer CM-CONSEILS par email de son intention d'affiliation. Elle peut ensuite partager le lien du site internet aux potentielles nouveaux Adhérents ou organiser un appel téléphonique en collaboration avec CM-CONSEILS.

7.2.4. Collaboration au sein du réseau

Chaque Adhérent a la possibilité de bénéficier de prestations à coût réduit avec les autres Adhérents en engageant des collaborations. Ces collaborations peuvent inclure des échanges de services, de compétences, ou des recommandations actives au sein et en dehors du réseau. Pour chaque collaboration réussie, où un Adhérent propose des offres à tarif réduit à un autre Adhérent du réseau, elle s'engage à verser un retour sur investissement à CM-CONSEILS, conformément aux conditions spécifiées sur la Plateforme. L'Adhérent a accès à toutes les informations pertinentes sur la Plateforme et s'engage à respecter la charte correspondante ainsi que les obligations découlant des CGUS. Chaque Adhérent s'engage à collaborer de manière constructive et respectueuse, en favorisant les intérêts du réseau et le bien-être des autres Adhérents.

ARTICLE 8 - Obligations de l'Adhérent

L'Adhérent s'engage à :

- A s'y rendre régulièrement en visio, au moins une fois tous les quinze (15) jours. Cependant l'absence de l'Adhérent ne vaut pas exclusion.

- Ne pas contourner le Site, la Plateforme et les Services. Il déclare disposer du matériel et des moyens de connexion compatibles avec la configuration requise pour l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services et disposer des connaissances techniques, des compétences nécessaires à leur utilisation.
 - Ne pas avoir une utilisation déraisonnable et excessive du Site, de la Plateforme et des Services et, plus généralement, à ce que son utilisation n'affecte pas sa stabilité, sa sécurité et sa qualité.
 - Respecter les CGUS et la charte du réseau.
 - Utiliser le Site, la Plateforme et les Services conformément aux lois et règlements en vigueur et aux stipulations des CGUS. Elle est seule responsable de l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services ainsi que de son accès à Internet. Il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès.
 - Ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de CM-CONSEILS et / ou de tout tiers. NE PAS DIFFUSER À DES TIERS LES SUPPORTS, CONTENUS, LIVRABLES, DOCUMENTS REMIS PAR *SPIRITUALITÉ & SUCCÈS* DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DES SERVICES. A DÉFAUT, CM-CONSEILS SE RÉSERVE LE DROIT D'EXCLURE L'ADHÉRENT ET DE RÉSILIER LES CGUS.
- Ne pas concurrencer CM-CONSEILS, notamment en reproduisant strictement son Site, sa Plateforme ou son business model, et ce pendant durée de l'Adhésion et pour une période de 5 ans après sa cessation.
- Informer par e-mail CM-CONSEILS de tout potentiel incident ou dysfonctionnement lors de l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services. L'Adhérent est informée que le Site et la Plateforme pourraient présenter des dysfonctionnements en cas d'utilisation inhabituelle et disproportionnée.

Ne pas infecter le Site, la Plateforme ou le groupe privé par un virus ; modifier le Site, la Plateforme ou le groupe privé ; accéder ou se maintenir sans y être habilitée dans tout ou partie du Site, de la Plateforme ou du groupe privé, ou utiliser tout outils afin d'accéder ou se maintenir sans y être habilitée dans tout ou partie du Site, de la Plateforme ou du groupe privé ; supprimer ou modifier des Données, altérer le fonctionnement du Site, de la Plateforme ou du groupe privé ; utiliser le Site, la Plateforme ou le groupe privé à des fins illégales ou frauduleuses et / ou agir dans un but illicite ou interdit ; interférer avec le fonctionnement prévu du Site, de la plateforme ou du groupe privé ou nuire à ceux-ci ; solliciter, recueillir ou utiliser les identifiants d'autres Adhérents ; mandater, solliciter, inciter ou permettre à toute personne d'enfreindre une ou plusieurs de ces interdictions ; - télécharger et / ou diffuser des données, des informations, ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, au sein du Site, de la Plateforme ou du groupe privé ; référencer ou créer des liens vers tout contenu ou information disponible depuis le Site, la Plateforme ou du groupe privé en dehors de l'autorisation prévue à l'article 12 Propriété Intellectuelle des CGUS ; utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automates, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire ou indexer toute page ou Supports du Site, de la Plateforme ou du groupe privé, accéder et utiliser les Données des autres adhérents en dehors de l'utilisation des Services.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT

Loyauté du réseau – Non-concurrence, non-débauchage et non-captation

Dans un souci de protection du collectif, de la confiance entre les membres et de l'équilibre du réseau, l'Adhérent s'engage à adopter une conduite loyale pendant toute la durée de son Adhésion et après sa cessation.

À ce titre, l'Adhérent s'interdit notamment de :

- utiliser le réseau *Spiritualité & Succès* pour capter, détourner ou recruter d'autres Adhérents,
- solliciter directement ou indirectement des membres afin de :
 - les faire quitter le réseau,
 - les recruter pour sa propre activité,
 - les orienter vers un réseau ou une structure concurrente,
 - servir les intérêts d'un tiers concurrent.

Les relations naturelles, spontanées et respectueuses restent autorisées, à condition qu'aucune démarche active, stratégique ou répétée de captation ne soit exercée.

Tout manquement pourra entraîner la résiliation de l'Adhésion et l'exclusion du réseau.

ARTICLE 9 - Obligations de CM-CONSEILS

A travers le réseau *Spiritualité & Succès* s'engage à mettre tous les moyens raisonnables en œuvre pour assurer au mieux la fourniture des Services et permettre la disponibilité et le fonctionnement du Site et de la Plateforme. CM-CONSEILS s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle, la confidentialité et les Données des Adhérents.

ARTICLE 10 - Prix et paiement de l'Adhésion

10.1. Prix de l'Adhésion

CM-CONSEILS se réserve le droit de modifier et/ou d'ajuster les prix de l'Adhésion à tout moment avec information préalable. En cas d'Adhésion déjà prise, toute modification ou ajustement des prix n'affectera pas l'Adhésion en cours.

10.2.– Prix et paiement de l'adhésion

Tarifs applicables :

- 29 euros (vingt-neuf euros) pour un abonnement de douze (12) mois,
- 35 euros (trente-cinq euros) pour un abonnement de six (6) mois.

L'euro (€) constitue la devise de référence contractuelle.

À titre de facilité de paiement, la facturation est effectuée en dollars américains (USD), sur la base du taux de change en vigueur à la date de facturation.

L'Adhérent accepte expressément les variations de change et renonce à toute contestation fondée sur l'évolution des taux de conversion.

L'Adhésion

Le paiement se fait mensuellement ou à titre exceptionnel au comptant lors de l'Adhésion. Le futur Adhérent règle son Adhésion par carte bancaire directement via la plate-forme de paiement Stripe Atlas. CM-CONSEILS met ainsi à la disposition du futur Adhérent un système de sécurisation des paiements en ligne permettant à cette dernière de crypter la transmission de ses données bancaires et fait appel, pour ce faire à un prestataire de services tiers qui assure également le traitement du paiement et la conservation des informations relatives à la carte de crédit ou de débit. Il déclare accepter les conditions générales de services du prestataire.

Afin de satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, CM-CONSEILS a mis en place via son prestataire de service de paiement en ligne, un processus d'authentification nécessitant une double vérification d'identité du futur Adhérent. Les cartes bleues, Visa et Mastercard sont acceptées. En cas d'échec du paiement par carte bancaire, l'Adhésion ne sera pas validée.

Par dérogation et sous réserve de l'acceptation de CM-CONSEILS, le futur Adhérent peut régler son Adhésion par virement sur le compte de CM-CONSEILS. Avant de procéder au règlement, il doit contacter CM-CONSEILS par téléphone ou par e-mail. CM-CONSEILS adresse par e-mail à l'Adhérent, à l'issue du paiement, la facture justifiant du règlement effectué.

En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit, les sommes dues par l'Adhérent porteront de plein droit, à compter de la date d'échéance. Les pénalités sont appliquées conformément aux taux en vigueur de la Banque Centrale Européenne (BCE). De plus, des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40,00 € peuvent s'ajouter.

10.3. Facturation

Suite à la réception du paiement en ligne de l'Adhésion, le nouvel Adhérent recevra sa facture par email. Conformément à la loi en vigueur, CM-CONSEILS respecte l'obligation d'émettre et de recevoir des factures par voie électronique, en incluant toutes les mentions obligatoires requises pour garantir la sécurité et la conservation de ces documents comptables. La facturation électronique est réalisée au moyen du logiciel « Stripe Atlas ».

ARTICLE 11 – Propriété intellectuelle

11.1. Propriété intellectuelle de CM-CONSEILS

Le nom *Spiritualité & Succès* est déposé à titre de marque et est protégé par un droit d'auteur.

L'ensemble du contenu du Site (dont le nom de domaine <https://spiritualiteetsucces.com/>), la Plateforme, des groupes et les autres Supports sont tous droits réservés. Les Supports ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse de leur titulaire. Il en est de même pour les signes distinctifs des Adhérents, des Partenaires et plus largement des Supports composant ou diffusés sur le Site, la Plateforme et le groupe privé.

L'Adhérent reconnaît que les Supports sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques ou tous autres droits et lois relatifs à la propriété intellectuelle. L'Adhérent reconnaît qu'il n'est autorisé à utiliser ces Supports que dans les limites expressément fixées par les CGUS. Les CGUS n'entraînent le transfert d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle au profit des Adhérents. En conséquence, les Adhérents s'interdisent formellement de reproduire et / ou utiliser tout ou partie des Supports qui apparaissent ou sont disponibles sur le Site, la Plateforme ou un groupe privé et tout ou partie du Site, de la Plateforme et du groupe privé eux-mêmes. Les Adhérents s'interdisent également de copier, extraire, modifier, altérer, traduire, reproduire, diffuser, vendre, publier, exploiter, ou diffuser de quelques manières et sous quelques formes les Supports. La violation de ces dispositions impératives soumet la contrevenante, et toute personne responsable, aux peines pénales et civiles prévues par la loi.

Il est également interdit à l'Adhérent de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation des Supports , que ce soit à titre gracieux ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation du Site, de la Plateforme et des Supports de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un service similaire, équivalent ou de substitution ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte du Site, de la Plateforme et des Supports au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit sauf en cas d'accord préalable écrit de CM-CONSEILS ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par CM-CONSEILS ;
- d'exploiter commercialement auprès de tiers les Supports, et notamment les Données et plus largement ses droits d'accès à la Plateforme.

Le Site et la Plateforme constituent une base de données appartenant à CM-CONSEILS mais accessible à l'Adhérent. Il est autorisé à mettre en place des liens hypertextes à partir d'un autre site Internet vers les pages publiques du Site accompagnées d'un court descriptif. Au titre du droit de citation, il est autorisé à reproduire sur n'importe quel autre support un court extrait d'une page du Site en donnant obligatoirement l'origine des informations de la manière suivante : « *source Spiritualité & Succès, cm.conseils.com, tous droits réservés* ».

11.2. Propriété intellectuelle de l'Adhérent

L'Adhérent est et reste titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ses dénominations sociales, marques nominatives ou figuratives, enseignes, nom commercial, signes, adresses Internet ou autres signes distinctifs et plus largement sur les données, images, logos, informations, textes, photographies, vidéos, illustrations, ou autres contenus transmis à CM-CONSEILS et / ou diffusés sur le Site et la Plateforme lors de l'utilisation des Services.

L'Adhérent garantit à CM-CONSEILS être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus remis à CM-CONSEILS et lui en concède une jouissance paisible dans le cadre des CGUS.

A ce titre, l'Adhérent concède à *Spiritualité & Succès* le droit d'utilisation et d'exploitation non exclusif, transférable, à titre gracieux, pour le monde entier sur l'ensemble des Supports transmis, au fur et à mesure de leur publication sur le Site et la Plateforme pour toute la durée légale de ses droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier. Les droits ainsi concédés, après consentement de l'Adhérent, incluent le droit de reproduire, représenter, diffuser, adapter, modifier, réaliser une œuvre dérivée, traduire tout ou partie des Supports transmis par tous procédés, sous quelque forme que ce soit et sur tous supports (numérique, imprimé...) connus ou inconnus à ce jour, mais uniquement dans le cadre de la fourniture des Services et dur réseau. L'Adhérent accorde son consentement à la reprise des Supports transmis sur les réseaux sociaux et notamment sur le groupe privé.

ARTICLE 12 – Droit à l'image

Le droit au respect de l'image des personnes et des biens ainsi que le droit au respect de la vie privée sont protégés par l'article 9 du Code civil.

Lors de son Adhésion et l'utilisation des Services, l'Adhérent cède à titre non exclusif à CM-CONSEILS le droit de :

- capturer son image dans les photographies ou séquences d'images animées (vidéos, publicités télévisées ou autres) ;
- reproduire son image ainsi fixée par tous les procédés techniques de fixation matérielle et / ou immatérielle, connus ou non encore connus à ce jour (graphique, photographique, numérique...) sur tous Supports, sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément et notamment aux fins de réalisation de tout document publicitaire ou promotionnel ;
- communiquer au public son image ainsi fixée et reproduite de manière directe comme indirecte, en intégralité ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment la communication par télédiffusion en mode analogique ou numérique, par radiodiffusion, par satellite, par câblodistribution et quel qu'en soit le mode de commercialisation, ainsi que par voie électronique quel qu'en soit le format et le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Cette cession est consentie par l'Adhérent à CM-CONSEILS pour une exploitation dans le monde entier et pour toute la durée de la relation entre l'Adhérent et CM-CONSEILS ainsi que pendant trois (3) ans à compter de la fin de cette relation. Cette cession est réalisée dès lors que l'Adhérent prend connaissance du contrat de cession de droit à l'image et coche la case suivante lors de l'Adhésion aux Services : « *J'ai lu et j'accepte les CGUS* ».

ARTICLE 13 - Responsabilité

13.1. Généralités

Les Parties conviennent expressément que les obligations de CM-CONSEILS aux termes des CGUS sont des obligations de moyens et que la responsabilité de CM-CONSEILS ne saurait être engagée par l'Adhérent qu'en cas de faute prouvée de CM-CONSEILS et pour des dommages découlant de faits qui lui sont directement imputables.

LA RESPONSABILITÉ DE CM-CONSEILS NE SERA ENGAGÉE QUE S'IL EST ÉTABLI QUE LE DOMMAGE DÉNONCÉ RÉSULTE DE SON PROPRE FAIT ET QUE S'IL EXISTE UN LIEN DE CAUSALITÉ DIRECTE ET CERTAINE ENTRE LA FAUTE ALLÉGUÉE ET LE DOMMAGE. CM-CONSEILS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toutes pertes ou dommages indirects ou imprévisibles de l'Adhérent, ce qui inclut notamment sans que cette liste soit limitative tout gain manqué, perte, inexactitude et / ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de récupération des données, de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, atteinte à l'image ou tout autre préjudice moral. EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ DE CM-CONSEILS, NE SAURAIT EXCÉDER LE MONTANT DE L'ADHÉSION CONCERNÉE. Toute action dirigée contre l'Adhérent par un tiers en relation ou provenant de l'exécution ou de l'inexécution des CGUS par l'Adhérent n'ouvre droit à aucune réparation de la part de CM-CONSEILS.

13.2. Garanties

Le Site, la Plateforme et le groupe privé utilisent des technologies de CM-CONSEILS et de tiers. CM-CONSEILS ne garantit pas qu'ils seront exempts d'anomalies ou toujours accessibles, et exclut la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil). Pour la maintenance technique, l'accès pourra être interrompu temporairement, et CM-CONSEILS essaiera de prévenir les Adhérents à l'avance. CM-CONSEILS n'est pas responsable des préjudices dus à l'indisponibilité du Site, de la Plateforme ou des Services, ni des problèmes de connexion. L'Adhérent reconnaît les limites d'Internet, y compris les risques de retard, perte, interception ou corruption des données, et assume la responsabilité des transmissions confidentielles. CM-CONSEILS ne saurait non plus être tenue responsable de tout retard ou difficulté résultant de l'environnement informatique ou réseau de l'Adhérent, des fournisseurs tiers de l'Adhérent et / ou fournisseur d'accès à Internet de l'Adhérent.

La prise et l'exécution d'une Adhésion sur le Site CM-CONSEILS exclut toute responsabilité en cas de retard éventuel à l'accès aux Services et l'exécution d'une adhésion sur le délai indicatif annoncé. Un tel retard ne permet à l'Adhérent ni de demander l'annulation de l'adhésion, ni de refuser les Services ou de réclamer des dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Les Adhérents sont seules responsables des informations et annonces qu'ils publient sur le Site, la Plateforme et le groupe privé.

CM-CONSEILS ne peut être tenue pour responsable des fausses déclarations faites par un Adhérent, un tiers ou un Partenaire. LA RESPONSABILITÉ DE CM-CONSEILS NE SERA ENGAGÉE QUE S'IL EST ÉTABLI QUE LE DOMMAGE DÉNONCÉ RÉSULTE DE SON PROPRE FAIT. AUCUNE RESPONSABILITÉ DE CM-CONSEILS NE SAURAIT DÉCOULER DE LA VIOLATION PAR UN ADHÉRENT, UN TIERS OU UN PARTENAIRE DES CGUS.

ARTICLE 14 - Force majeure et imprévision

Les Parties doivent s'acquitter de leurs obligations contractuelles de manière inconditionnelle. Toutefois, certaines circonstances exceptionnelles peuvent justifier une non-exécution, conformément aux dispositions légales, notamment les articles 1218 et 1195 du code civil, qui régissent respectivement la force majeure et l'imprévision. La force majeure est applicable lorsque survient un événement imprévisible, irrésistible (insurmontable), et extérieur aux parties contractantes. Les Parties seront, en outre, dégagées de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui leur incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux.

En cas de force majeure, chaque Partie s'engage à informer immédiatement son Partenaire par écrit en vue de négocier un nouvel Accord prenant en compte la situation. Pendant la période de force majeure, les obligations contractuelles des Parties sont suspendues, mais leur exécution reprend dès que la situation revient à la normale.

L'imprévision est la situation dans laquelle les circonstances ont changé de manière imprévisible et que l'une des Parties n'avait pas accepté d'en assumer le risque. En cas d'imprévision, la Partie affectée peut adresser une demande écrite à son Partenaire en vue de renégocier l'Accord en question. Cependant, chaque Partie doit continuer d'exécuter ses obligations pendant cette période de renégociation. Les articles 1217 à 1231-7 du Code civil, s'appliquent à cette clause si la collaboration entre l'Entreprise et le Partenaire ne peut pas reprendre.

ARTICLE 15 - Assurance

Chacune des Parties déclare être assurée (si requis par la loi), notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre Partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution des CGUS.

ARTICLE 16 – Résiliation – Exclusion

16.1. Résiliation par l'Adhérent

L'ADHÉRENT PEUT RÉSILIER SON ADHÉSION MOYENNANT UN DÉLAI DE PRÉAVIS D'UN (1) MOIS, en envoyant une lettre recommandée avec accusé réception ou en écrivant un e-mail à cm.conseillers@gmail.com. **La résiliation ne sera effective qu'au terme de la période d'engagement de L'Adhérent.**

Il ne pourra pas obtenir le remboursement du montant de son Adhésion. LE PRIX DE L'ADHÉSION RESTE DÛ EN INTÉGRALITÉ. La fermeture du Compte de l'Adhérent interviendra le jour suivant le terme de son adhésion.

En cas de résiliation anticipée de l'abonnement par l'Adhérent, c'est-à-dire avant l'échéance annuelle du contrat, l'intégralité des mensualités restant dues jusqu'à ladite échéance demeure exigible.

L'Adhérent dispose de deux options concernant le règlement de ce solde :

1. **Maintenir le versement des mensualités** conformément à l'échéancier initial, l'accès aux services étant alors maintenu jusqu'au terme de l'engagement contractuel.
2. **Régler immédiatement l'intégralité du montant restant dû.** Dans cette hypothèse, la résiliation prend effet immédiatement à la date de réception du paiement total du solde, et **l'accès aux services est clôturé concomitamment.**

A titre d'exception, l'Adhérent pourra résilier de manière anticipée le Contrat et obtenir le remboursement du prix de son Adhésion, au prorata temporis, de la période non utilisée des Services. En cas de cessation d'activité de l'Adhérent, la fermeture de son Compte interviendra le jour suivant la date à laquelle CM-CONSEILS a reçu la preuve de la survenance de la cessation d'activité au Registre National des Entreprises.

16.2. Manquements à ses obligations par l'Adhérent

En cas de non-paiement de son Adhésion ou de son renouvellement, CM-CONSEILS suspendra temporairement, l'accès aux Services et au Compte de l'Adhérent et mettra cette dernière en demeure (LRAR) de régulariser la situation dans un délai maximum de huit (8) jours ouvrés. La mise en demeure devra mentionner expressément la présente clause résolutoire, outre la mention, selon laquelle, à défaut pour l'Adhérent de satisfaire à son obligation, CM-CONSEILS sera en droit de résilier les CGUS. Si l'Adhérent ne régularise pas la situation, CM-CONSEILS pourra résilier le Contrat de plein droit (LRAR) et désactiver définitivement son compte, sans remboursement.

CM-CONSEILS peut résilier l'Adhésion dans les cas suivants :

- en cas de violation des CGUS (en dehors de l'hypothèse du défaut de paiement) ;
- en cas de non-respect de la charte du réseau *Spiritualité & Succès* ;
- en cas de détournement du Site, de la Plateforme et des Services de *Spiritualité & Succès* et / ou en cas d'utilisation de la Plateforme et des Services non-conforme aux valeurs véhiculées par CM-CONSEILS ;
- si CM-CONSEILS est dans l'incapacité de vérifier ou d'authentifier les informations fournies, et que l'Adhérente ne donne pas suite aux demandes de vérification et / ou d'authentification adressées ;
- en cas de diffusion sans autorisation, à des tiers, des supports, contenus et plus largement, de la documentation appartenant à CM-CONSEILS et remis à l'Adhérente.

Dans ces différentes hypothèses, CM-CONSEILS supprimera, sans délai et sans notification préalable, l'accès aux services et au compte de l'Adhérent. Elle ne pourra pas demander et obtenir le remboursement des sommes engagées, y compris au prorata temporis.

ARTICLE 17 – Données personnelles

Dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme et la fourniture des Services, CM-CONSEILS collecte et traite des données à caractère personnel via un traitement informatique. CM-CONSEILS respecte les obligations légales en matière de protection des données personnelles, en particulier le Règlement n°2016/679 (RGPD) et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018.

CM-CONSEILS prend des mesures pour assurer la protection et la confidentialité des données personnelles conformément à la réglementation applicable. En tant que responsable de traitement, CM-CONSEILS a mis en place une Politique d'Utilisation des Données Personnelles (PUDP), consultable ici. L'Adhérent garantit qu'elle communiquera les informations de la PUDP aux personnes concernées par le traitement, notamment ses salariés ou représentants, et s'assurera qu'ils en ont pris connaissance.

Le traitement des Données personnelles de L'adhérente par CM-CONSEILS est régi par l'article 18 des CGUS et la **Politique d'Utilisation des Données Personnelles (PUDP)**.

ARTICLE 18 - Notification

CM-CONSEILS assure une surveillance et une modération des propos et / ou contenus publiés sur la plateforme et le groupe privé. Le cas échéant, tout contenu susceptible d'être litigieux peut être rapporté à CM-CONSEILS selon les modalités suivantes. CM-CONSEILS veille au respect des droits de l'Homme et s'engage à respecter les principes de déontologie et d'éthique dans ses activités. CM-CONSEILS s'interdit toute pratique nuisible à l'environnement, lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption, et la criminalité. CM-CONSEILS s'engage à satisfaire ses obligations d'information pour signaler toute transaction illégale, contribuant ainsi à la prévention des activités criminelles et à la solidité du système économique et financier.

18.1. Notification obligatoire selon l'article 6. I. 7 de la loi du 21 juin 2004

En application de l'article 6. I. 7 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (n°2004-575), l'Adhérente doit porter à la connaissance de CM-CONSEILS tout message faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale, touchant à la pornographie infantile, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité humaine.

18.2. Contenu susceptible d'être illicite

Les Adhérents qui estimerait que du contenu sur la plateforme ou le groupe privé est susceptible d'être inexact, voire illicite, ayant un caractère injurieux ou diffamatoire, sont invitées à déposer une notification. La notification prend la forme d'un courriel adressé à CM-CONSEILS. Dans cette notification, l'Adhérent décline ses noms, prénoms, (pour une personne morale, sa dénomination sociale et numéro RCS), adresse et la description des faits litigieux. La notification doit comprendre la description des faits litigieux et leur localisation précise dans la plateforme ou le groupe privé, les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des

dispositions légales et des justifications de faits. Dans la mesure du possible, l'Adhérent doit transmettre la copie de la correspondance adressée à l'auteur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur(e) n'a pu être contacté(e). CM-CONSEILS s'engage à réagir promptement à toute notification d'un Adhérent faite dans les formes et à première vue fondée. CM-CONSEILS veillera à préserver l'anonymat de l'auteur(e) mis en cause, tout en se réservant la faculté d'engager contre lui / elle les mesures utiles, à commencer par son exclusion du réseau CM-CONSEILS et de l'accès aux Services.

ARTICLE 19 – Commentaires, critiques, communications et autres contenus

Les Adhérents peuvent adresser à CM-CONSEILS des critiques, des commentaires ou tout autre contenu ; lui soumettre des suggestions, des idées, des questions ou toute autre information tant que ce contenu n'est pas illégal, obscène, abusif, menaçant, diffamatoire, contrevenant aux droits de propriété intellectuelle, ou préjudiciable à des tiers et ne consiste pas ou ne contient pas de virus informatiques, de militantisme politique, de sollicitations commerciales, de mailing de masse, de chaînes ou toute autre forme de « spam ». L'Adhérent ne doit pas utiliser une fausse adresse e-mail, usurper l'identité d'une personne ou d'une entité, ni mentir sur l'origine du contenu. CM-CONSEILS se réserve le droit, à son entière discrétion, d'enlever ou de modifier tout contenu.

ARTICLE 20 – Indépendance

Chaque partie agit en son nom et pour son compte au titre des CGUS. Les CGUS sont dépourvues de tout affectio societatis et n'aura à ce titre aucun effet sur l'indépendance de chaque Partie en ce qui concerne l'exercice de son activité et la poursuite de son objet social, chaque Partie continuant à exercer en toute indépendance sa gestion, ses droits et ses obligations et à assumer ses responsabilités. Aucune clause du CGUS ne pourra être interprétée comme créant entre les Parties une relation de salariat, mandat, d'associés ou tout autre lien de subordination.

Chacune des Parties s'engage à ne pas solliciter, embaucher ou retenir les services d'un employé de l'autre Partie, directement ou indirectement, pendant la durée des CGUS et pendant six mois après leur fin.

ARTICLE 21 – Cession – Changement de contrôle

Toute sous-traitance, cession, délégation ou autre transfert du Contrat par l'Adhérent est interdite, sauf accord écrit préalable de CM-CONSEILS. Étant donné que le Contrat est personnel, CM-CONSEILS pourra le résilier immédiatement sans formalité en cas de changement de contrôle de l'Adhérent, tel que défini par l'article L.233-3 du Code de commerce.

L'Adhérent accepte que CM-CONSEILS puisse transférer ses droits et obligations à un tiers, à condition de l'en informer.

ARTICLE 22 – Liens hypertextes

Le Site et la Plateforme peuvent contenir des liens vers des sites administrés par des tiers. CM-CONSEILS ne contrôle pas les informations, produits et services sur ces sites et n'assume aucune responsabilité. Les liens sont fournis pour votre commodité, et l'utilisation de ces liens est à vos risques.

ARTICLE 23 – Dispositions finales

Si une clause des CGUS devient illégale ou inapplicable, les autres clauses restent valides. Les parties remplaceront les clauses invalides par des dispositions légales similaires.

Si CM-CONSEILS n'exerce pas un droit à un moment donné, cela ne signifie pas qu'elle renonce à ce droit pour l'avenir. Les titres des clauses sont pour la commodité et n'affectent pas l'interprétation des CGUS. LES CGUS REPRÉSENTENT L'INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD ENTRE LES PARTIES, SANS AUCUNE AUTRE PROMESSE OU CONDITION NON INCLUSE.

ARTICLE 26 - Loi applicable et tribunal compétent

Les CGUS sont soumises à la loi française. Tout litige ou toute contestation relatif à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGUS devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties. Toute réclamation de l'Adhérent doit être adressée par écrit à CM-CONSEILS à l'adresse (courriel ou postale) indiquée dans ses Mentions Légales. Les Parties s'engagent à chercher une solution amiable à tout différend conformément aux dispositions légales. Pour cela, l'Adhérent peut faire appel.

En cas de litige de toute nature avec une Adhérent qui a la qualité de commerçante, la compétence est attribuée au tribunal matériellement compétent,. Cette compétence s'applique également en matière de référé. Pour les Adhérents consommateurs, et en cas de désaccord persistant avec CM-CONSEILS, le tribunal compétent sera au choix :

- celui du lieu de domicile du défendeur en France,
- celui du lieu où l'Adhérent demeurerait au moment de la conclusion des CGUS ou de la survenance du fait dommage.